Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

N° BS juillet-13

Objet :

Plan de coopération Montagne d'Ardèche

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 28
Date de convocation : 28 juin 2022
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	L'HERMINIER	Raoul
ANCHISI	Jean-Pierre	LECLERC	Thierry
BASTIDE	Bérangère	MENGIN	Jean-Marie
BÖHLE	Patrick	USALA	Catherine
BROUSSE	Christian	VERNOL	Daniel
FEOUGIER	Alain	DUCHAMP	Cécile
GUILLO	Vincent	RIEU-FROMENTIN	Françoise
HOUETZ	Marion	MASSEBEUF	Isabelle

Représentés :

WESTERLOPPE	Marie-Laure	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
DELEUZE-DALZON	Chloé	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle
VIDAL	Carine	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle

Excusés :

AMRANE	Nadia	TEYSSIER	Baptiste
BOYER	Joël	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth
DUPRE	Laurie		

Absents :

BOUET	Lynda	DELABRE	Philippe
TISSIER	Pierre	TOURVIEILHE	Max

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Le Plan de coopération est un outil stratégique proposé par le Parc, permettant de formaliser sa relation aux intercommunalités. Il se traduit par un programme d'actions sur plusieurs années, élaboré conjointement avec la collectivité, au regard des enjeux et priorités de chacun. Il constitue un outil coconstruit et partagé.
Dans le cadre de ce partenariat, le Parc s'engage sur un apport à la fois stratégique et technique.
Réciproquement, la communauté de communes partenaire s'engage à mettre en œuvre la Charte du Parc à travers ses actions, et, à ce titre, à être le relai de l'action du Parc à son échelle.

Un plan de coopération doit être envisagé comme une feuille de route, avec des objectifs sur le court, moyen et long terme. Il se veut un outil « souple » sur la durée du mandat, que les parties prenantes peuvent faire évoluer lors de la rencontre annuelle du groupe de suivi.

Il est aujourd'hui proposé de présenter le Plan de coopération avec la Communauté de Communes « Montagne d'Ardèche » (cf. annexe). Celui-ci se traduit sur la période 2022/2026 par 4 axes de coopération prioritaires :

1) Développement touristique et culturel
2) Développement de l'économie agricole et forestière
3) Nature, paysages et patrimoines : leviers d'attractivité
4) Développement territorial et accueil d'actifs

A titre d'illustration, certaines actions sont présentées ci-après :

- Accentuer le marketing territorial autour du Partage des eaux et du Géoparc pour favoriser la Montagne comme destination Nature/Culture ;
- Contribuer aux aménagements du Site classé du Mézenc/sentiers sommitaux ;
- Poursuivre le soutien aux agriculteurs dans l'aménagement et la préservation des espaces pastoraux, des milieux herbagers et des zones humides via les outils PPT et PAEC ;
- Conforter les dynamiques d'installation en lait bio : expérimenter la démarche publique d'immobilier d'entreprise agricole sur le secteur du « Tauron » ;
- Accompagner la dynamique de labellisation OGS Gerbier Mézenc ;
- Contribuer à développer des outils de planification en phase avec les spécificités de la communauté : nécessité d'accueil de population et d'actifs ;
- Appui à une dynamique de revitalisation commerciale de Saint-Cirgues-en-Montagne/lien avec l'accueil d'actifs.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'APPROUVER le Plan de coopération avec la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche ainsi que sa mise en œuvre,
- D'AUTORISER le Président à signer le Plan de coopération et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 5 juillet 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Maison du Parc 50 allée Marie Sauzet 07380 Jaujac
Tél. : 04 75 36 38 60 / courriel : accueil@pnrma.fr
Site internet : www.pnrma.fr

Communauté de communes Montagne d'Ardèche
Place de la Mairie 07470 Coucouron
Tél : Standard : 04 66 46 59 80

Plan de coopération 2022/2026

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

-

Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Délibération prise le XXXXX par le Bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Délibération prise le XXXXX par le conseil communautaire de XXXXX.

Le Plan de coopération : objectifs généraux et principes de mise en œuvre

La Communauté de communes/agglomération, acteur du Parc

Les Communautés de communes/agglomération sont des échelons stratégiques et opérationnels incontournables de l'intervention territoriale. A ce titre, elles sont reconnues comme un acteur essentiel pour la mise en œuvre de la Charte du Parc.
Le Plan de coopération est **un outil stratégique** proposé par le Parc, permettant de formaliser sa relation aux Communautés de communes. Il se traduit par un **programme d'actions sur plusieurs années**, élaboré conjointement avec la collectivité, au regard des enjeux et priorités de chacun. Il constitue un outil co-construit et partagé.

Dans le cadre de ce partenariat, le **Parc s'engage sur un apport à la fois stratégique** (par sa connaissance globale des enjeux du territoire et des projets en cours, le Parc peut éclairer la collectivité dans le choix de ses projets, dans la mise en cohérence avec les territoires voisins et dans la mutualisation des moyens entre collectivités), **technique** (soutien en matière d'ingénierie, aide à l'émergence de projets, expertise technique) et **financier** (recherche de subventions, conditionnée par la cohérence stratégique et technique du projet avec les objectifs de sa Charte, les enjeux identifiés sur le secteur concerné et les outils financiers qu'il peut mobiliser).
Réciproquement, la **Communauté de communes/agglomération partenaire s'engage à mettre en œuvre la Charte du Parc à travers ses actions,** et à ce titre à être le relais de l'action et de « l'esprit » Parc à son échelle.

La vie de l'outil et modalités de coopération

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan de coopération est assurée par un **groupe de suivi.** Il est composé d'élus et de techniciens référents de la Communauté de communes/agglomération et du Parc :

Président EPCI	*Elu exécutif Parc référent*	*Délégués communautaires au Parc*	*Membres du Bureau Parc issus du territoire de la CdC*	*Référent technique « plan de coopération »*
Jacques GENEST	Dominique ALLIX, Alain Feougier	Christian VIDAL Charles VALETTE Emile LOUCHE	Dominique ALLIIX, Catherine USALA	Richard BONIN

Un plan de coopération doit être envisagé comme **une feuille de route,** avec des objectifs sur le court, moyen et long terme (de la première à la dernière année). Il se veut un **outil « souple »**, que les parties prenantes peuvent faire évoluer lors de la **rencontre annuelle** du groupe de suivi.

Outre cette rencontre, des **échanges techniques réguliers** seront assurés, par des techniciens référents de la Communauté de communes/agglomération et du Parc naturel régional (se référer à l'annexe 1).

Pour la **valorisation de cette coopération**, les deux structures s'engagent à mobiliser leurs supports de communication et d'information respectifs :

- La Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Communauté de communes – Parc, à travers : son bulletin d'information, son site internet...
- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Communauté de commune – Parc, à travers : le Journal du Parc, le site internet du Par, ses réseaux sociaux, les **conférences annuelles des EPCI**.

En plus de ses relations directes avec l'EPCI, le Parc souhaite **renforcer son dialogue sur le terrain avec ses délégués et communes adhérentes** à l'échelle d'un territoire infra-Parc, en l'occurrence celui de l'EPCI. A ce titre, il vise l'organisation d'une réunion par an à l'échelle de chaque EPCI où seront invités tous les délégués communaux et communautaires. L'EPCI sera tenue informée de cette réunion. Ce temps fort de la relation Parc / communes sera aussi l'occasion de rendre compte du plan de coopération.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Elaboration du plan de coopération : méthode proposée.

I. 1ère rencontre : Connaître les enjeux et projets de chacun 23 juin 2021

1) Prise de connaissance de la CdC et du Parc, et notamment du partenariat déjà existant (1/2 h)
2) Echange sur les projets, préoccupations et priorités de chacun, sur la base des compétences de la CdC (1 h 30) :
(s'appuyer pour cela pour apprendre à connaître l'EPCI sur les chiffres clés, les statuts, l'organisation politique et technique, les périmètres de coopération (ex. : CRTE), sans oublier la relation aux communes (cf. loi « engagement et proximité »)
3) Suites à donner :
   i. Actualisation du document de travail au regard des échanges de la 1ère rencontre
   ii. Chacun réfléchit au sein de sa structure sur ces échanges : précisions à apporter, choix à faire, …
   iii. Caler une prochaine rencontre pour définir le plan de coopération

Le Plan de coopération est actualisé en fonction des éléments échangés au cours de cette 1ère rencontre.

II. 2ème rencontre : que faire ensemble 14 octobre 2021

1) Ebauche d'une première version de plan de coopération : domaines de coopération potentiels, actions, calendrier

2) Premiers échanges sur les modalités de coopération

III. 3ème rencontre : validation du plan de coopération (

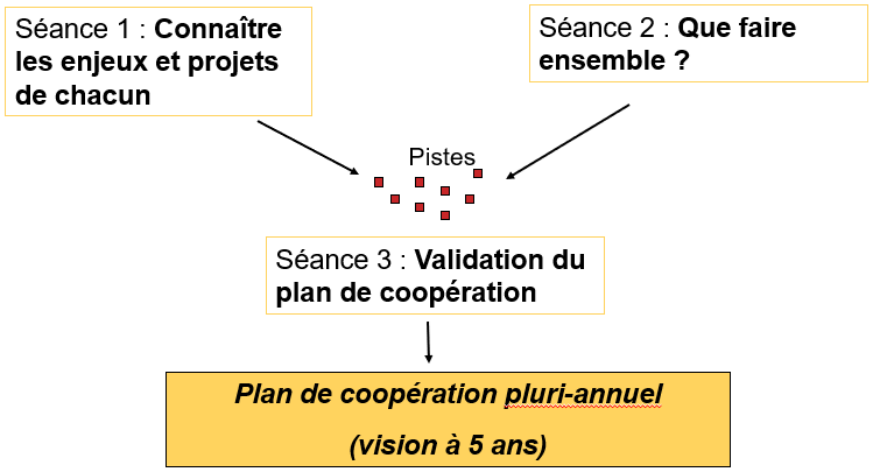

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

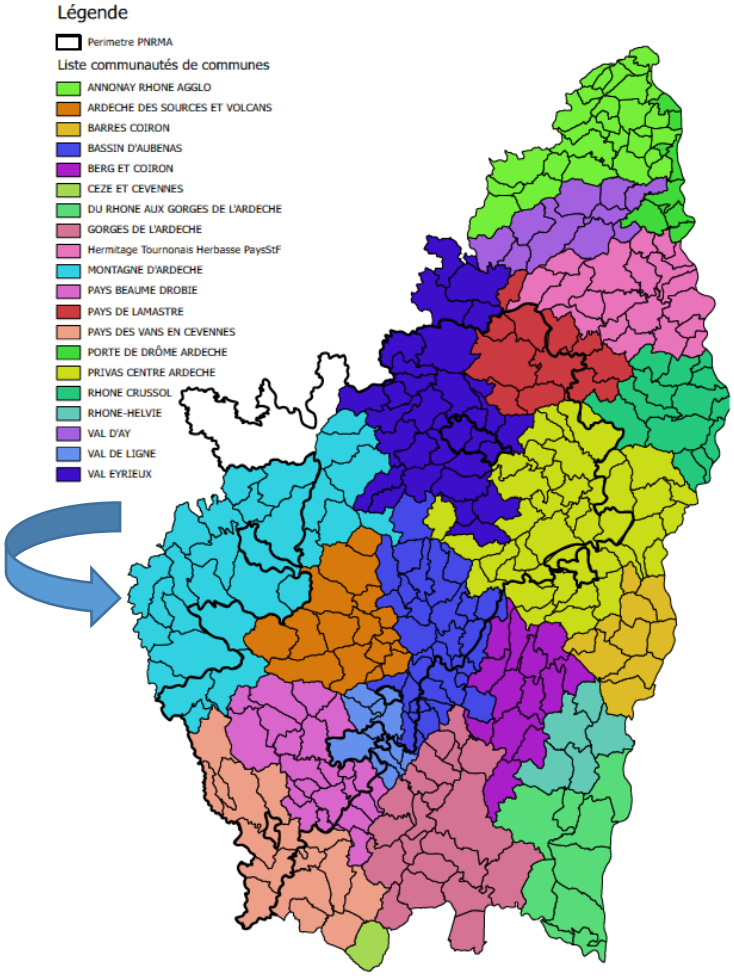

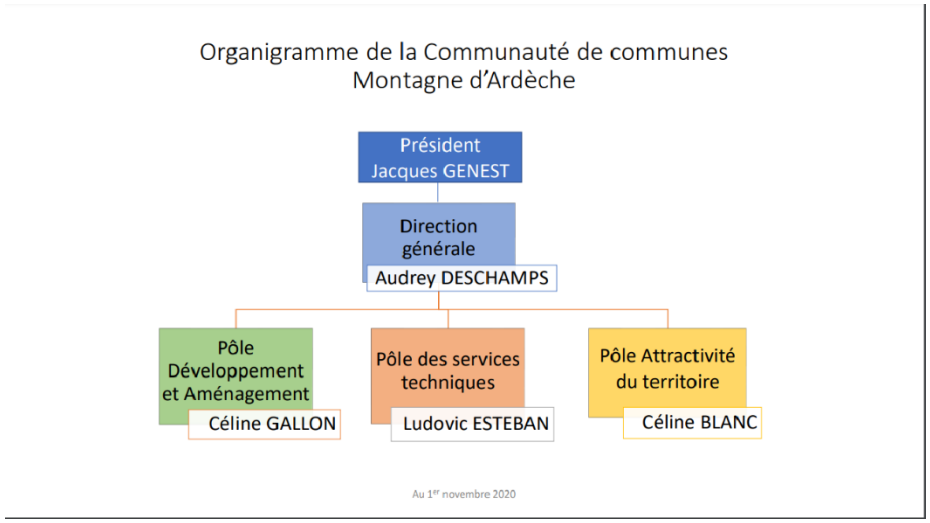

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Les élus de la CCMA

Jacques GENEST
Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

Sébastien PRADIER 1 er Vice-Président
En charge du Sport, de la Vie Associative, de la Communication et de la Voirie Intercommunale

Emile LOUCHE 2 éme Vice-Président
En charge de la Culture et du Patrimoine
Interlocuteur des acteurs du Thermalisme

Martine IMBERT 3 éme Vice-Présidente
En charge du Développement économique, du Commerce et de l'Artisanat

Michel LOUIS 4 éme Vice-Président
En charge des Ordures ménagères

Laurence PREVOST 5 éme Vice-Présidente
En charge des finances, de la Prospective financière, des Moyens généraux et de la Transition écologique

Cyril MALLET 6 éme Vice-Président
En charge de la Politique d'accueil, de l'Agriculture et de la Forêt, des Personnes âgées et handicapées et de la Mobilité

Karine ACASSAT 7 ème Vice-Présidente
En charge des Services à la population dans les domaines de la Santé, de la Petite enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Enseignement, des Maisons de service

Charles VALETTE 8 éme Vice-Président
En charge de l'Environnement et du Tourisme

Christian VIDAL Conseiller délégué
En charge des Energies renouvelables
Interlocuteur du PNR

Les élus PNR MA (nov. 2021)

Dominique ALLIX
Président Parc -Gal LEADER/Ressources Humaines

Patrick BÖHLE
Vice-Président Géoparc

Joël BOYER
Vice-Président Transition Energétique/Communication/Evaluation

Chloé DELEUZE
Vice-Présidente au tourisme et à l'Attractivité

Alain FEOUGIER
Vice-Président Filière Bois/Industrie/Commerce Artisanat

Raoul L'HERMINIER
Vice-Président Culture/Patrimoines Culturels/Conseil Scientifique

Thierry LECLERC
Vice-Président Proximité/relations avec Haute-Loire/Marque Parc

Isabelle MASSEBEUF
Vice-Présidente Promotion du territoire/Pierre Sèche

Françoise RIEU-FROMENTIN
Vice-Présidente à l'Agriculture et à l'alimentation

Catherine USALA
Vice-Présidente Biodiversité/Patrimoines Naturels

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Les missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.
- L'aménagement du territoire.
- Le soutien et la valorisation des activités économiques et sociales.
- L'accueil, l'information, la sensibilisation et l'éducation.
- L'expérimentation.

Le projet de Parc :

(Pour plus de détails, se reporter aux documents cadres)

Les 3 vocations de la Charte 2014-2025 :

- Un territoire remarquable et préservé
- Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources
- Un territoire attractif et solidaire

Déclinaisons opérationnelles de la Charte :

- *2021* **:** une année de transition (prolongation du cadre triennal 2018-2020) et conduite de l'évaluation de la charte à mi-parcours
- *2022-2026* **:** nouveau cadre politique

L'équipe :

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Les orientations pour le Parc

L'évaluation à mi-parcours de la Charte, réalisée en 2021 montre que depuis sa création il y a 20 ans, le Parc des Monts d'Ardèche a été particulièrement actif. Il s'est engagé fortement en faveur de la reconquête de la châtaigneraie et plus largement du soutien de l'activité agricole sur notre territoire. Il a œuvré de manière significative en matière de développement économique et touristique, sur la protection des patrimoines, notamment des patrimoines naturels et vernaculaires. Il s'est fortement impliqué sur les questions d'urbanisme, de protection des paysages et d'éducation au territoire. Conformément aux objectifs de la Charte, il s'est employé à renforcer la notoriété du territoire et à changer le regard porté sur nos environnements quotidiens à travers des grands projets comme la création du parcours artistique le Partage des Eaux et le label Géoparc Mondial Unesco. Il accompagne chaque année un nombre significatifs de projets locaux portés par des communes ou des associations à travers son dispositif « coup de pousse ».
Force est de constater que ce travail a été accompli avec des moyens d'actions relativement modestes au regard des autres PNRs de la Région.
Aujourd'hui, le Parc doit rester en anticipation et accompagner le territoire dans les enjeux de demain. Plus particulièrement, l'éducation et la biodiversité doivent être au cœur de toutes les actions conduites.
Les orientations 2022-2026 viseront à construire et investir des projets emblématiques, notamment sur certains sites de découverte des patrimoines et des grands paysages.
3 grandes priorités guideront cette action :

- La proximité : Le soutien opérationnel et l'accompagnement de proximité des projets des communes et des intercommunalités devront rester une priorité du Parc avec le soutien et l'implication des délégués.
- L'adaptation : Les modes d'habiter, de travailler, de créer de la valeur et de vivre dans les Monts d'Ardèche évoluent. Des modes de faire plus collaboratifs, souvent plus sobres, se développent. Sur ces évolutions sociétales comme sur l'adaptation des activités aux changements climatiques, le Parc devra rester en veille, favoriser les expérimentations et autant que possible conforter les dynamiques amorcées.
- Le lien : Plus que jamais le Parc doit s'attacher à développer des liens, à favoriser les échanges et les rencontres entre habitants, d'ici et d'ailleurs, avec les scientifiques et entre élus pour le partage et la diffusion de bonnes pratiques.

Le Parc doit continuer à être un espace des possibles, un territoire positif. Il doit être en appui des projets, techniquement et politiquement. Le syndicat mixte continuera à apporter des moyens d'action au territoire, via son équipe technique et via les moyens financiers mobilisés : programme leader, contrat de Parc avec les principaux financeurs Région et Départements et les réponses aux divers appels à projets nationaux, européens, …
Être responsable, Produire durablement, Être solidaire, Être accueillant, Être ouvert, Être innovant et imaginatif. Autant de valeurs affirmées dans la Charte qui nous relient et nous rassembleront encore au cours des projets de ces prochaines années.

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

1/ Protéger les patrimoines naturels

Face à l'urgence écologique et climatique et à l'érosion vertigineuse de la biodiversité, le Parc naturel régional a un rôle particulier à jouer et ce, à plusieurs échelles.

Localement, la restauration de milieux à enjeux et les actions d'amélioration de la connaissance notamment sur des espèces rares ou menacées doivent être renforcées. Une attention toute particulière devra être portée au suivi d'espèces ombrelles, bio-indicatrices de l'évolution des principaux milieux du Parc (prairies et milieux agropastoraux, zones humides, forêts) afin de permettre un suivi, de dégager des tendances d'évolution et de mettre en place des mesures de gestion/amélioration des milieux le cas échéant, à minima sur la durée de la Charte.

Concernant la pratique des loisirs motorisés, des temps d'information et de sensibilisation seront organisés en direction des nouveaux élus pour promouvoir la réalisation de plans locaux (communaux ou intercommunaux) de circulation.

Enfin, l'effort de sensibilisation, largement investi sur la première partie de la Charte avec de nombreuses actions en direction du grand public sera poursuivi, sous différentes formes et média : animations, conférences, éditions, projets scolaires, expériences immersives, sciences citoyennes et inventaires participatifs, équipement de sites de découverte et interprétation des patrimoines,… Sur cette période, le souci d'appropriation par les habitants de la richesse de leurs patrimoines dans toute leur diversité et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dans le cadre de leur engagement inscrit dans la Charte, seront au cœur de l'action du Parc.

En synthèse, principales orientations :

- ***Poursuivre l'engagement fort du PNR dans l'amélioration de la connaissance et la diffusion auprès du grand public, notamment des plus jeunes.***
- ***Mobiliser une dynamique collective en faveur de la biodiversité sur le territoire (Forum de la biodiversité visant à établir une feuille de route du territoire)***
- ***Poursuivre l'accompagnement des acteurs territoriaux pour la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques mises en œuvre***
- ***Etablir un suivi fin des espèces bio indicatrices témoins de l'évolution des principaux milieux du territoire***
- ***Maîtriser les activités humaines grandissantes sur les espaces remarquables, et en particulier les activités motorisées, terrestres et en anticipation de nouvelles activités au sens large.***

2/ Habiter les Monts d'Ardèche

Sur cette seconde partie de la Charte, le Parc poursuivra son accompagnement des élus et des collectivités du territoire dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Il portera une attention particulière au suivi de ses orientations les plus protectrices, notamment en matière de paysage sur la base du respect des avis émis, du Plan de Parc et des guides éolien et photovoltaïque.

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

L'impulsion et l'accompagnement de démarches participatives pour une dynamisation des centres bourgs seront également des enjeux forts sur cette période.
Sur certains sites emblématiques ou espaces à enjeux (Col de Meyrand, Mont Mézenc, géosites, sites de découverte de la biodiversité ou des grands paysages) le Parc pourra porter des aménagements permettant de découvrir les principaux patrimoines et les paysages du Parc. Autant que possible, ces aménagements devront être réalisés avec un design similaire en utilisant des matériaux durables locaux (bois, pierre,…).
La pierre sèche, véritable savoir-faire patrimonial, sera particulièrement soutenue à travers la mise en œuvre d'un « plan pierre sèche » ambitieux. Globalement, la valorisation des techniques anciennes de bâti (pierre sèche mais aussi utilisation de la chaux, les toits de genêts, et toits de chaume) sera recherchée.

Principales orientations :

- ***Anticiper l'avenir en accompagnant les collectivités du territoire dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme intercommunaux et en favorisant la montée en compétence des élus.***
- ***Protéger les paysages, limiter l'artificialisation des sols et la réduction des terres agricoles***
- ***Reconquérir les centre-bourgs et expérimenter de nouvelles formes d'habitat***
- ***Aménager des sites emblématiques du territoire pour les rendre accessibles au plus grand nombre et qu'ils deviennent supports de découverte des patrimoines du Parc (paysages, biodiversité, patrimoine géologique, ciel étoilé,…)***
- ***Ancrer la pierre sèche comme un patrimoine matériel (patrimoine bâti) mais aussi immatériel en termes de savoir-faire, de mémoire des lieux et de leurs usages, …***
- ***Sensibiliser différents publics, développer des projets de recherche action en partenariat avec les écoles d'architecture et les universités.***

3/ Valoriser nos ressources

Sur ce mandat, le Parc poursuivra son investissement conséquent en faveur de l'attractivité du territoire. L'on peut citer en premier lieu des actions emblématiques développées sur la première partie de la Charte comme la reconquête de la châtaigneraie, la qualification du territoire à travers le label Géoparc mondial Unesco ou le projet de parcours artistique Partage des Eaux sur lesquelles il s'agira d'aller plus loin et de les faire évoluer au regard des nouveaux enjeux.
Concourent également à cette attractivité, la promotion touristique et la notoriété numérique du territoire, le travail engagé sur la valorisation des grandes itinérances, le portage de la Trame07, réseau des tiers lieux ardéchois, l'animation de la marque Valeurs Parc naturel régional à laquelle adhèrent près de 200 bénéficiaires.
De manière transversale, le programme leader permettra d'accompagner l'innovation sur le territoire, contribuant ainsi à son dynamisme et à son attractivité.

Principales orientations :

- ***Accompagner les dynamiques locales sur une alimentation de qualité en proposant des espaces d'échange et de recherche supra communautaires et en initiant une gouvernance alimentaire territoriale.***

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

- ***Favoriser la création de valeur notamment pour les produits agricoles, sylvicoles et de services (hébergement, prestations nature ou de découverte sportives du territoire).***
- ***Valoriser et accompagner les initiatives du territoire en faveur de formes nouvelles d'entreprenariat et d'économie collaborative au travers du portage d'une dynamique collective des tiers lieux.***
- ***Contribuer au maintien de l'agriculture de pente et de montagne en mobilisant et le cas échéant en faisant évoluer des dispositifs d'aides structurant (Plan de reconquête de la châtaigneraie, Plan Pastoral Territorial, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,…)***

- ***Poursuivre les démarches démonstratives et innovantes de gestion forestière***
- ***Tester la valorisation du bois de châtaignier à travers des produits exemplaires innovants ou démonstratifs***

- ***Augmenter l'attractivité des Monts d'Ardèche tout en veillant à un équilibre entre la fréquentation et la quiétude des sites visités.***
- ***Accroitre la notoriété sur le territoire du label Géoparc Mondial Unesco, renouveler le label, développer des actions partenariales nationales et internationales, qualification de sites clés***
- ***Affirmer la contribution de la culture dans l'image et le développement économique du territoire notamment grâce au projet de parcours artistique Le Partage des eaux***
- ***Poursuivre la promotion des grandes itinérances (site destination en lien avec les EPCI, édition de topoguide, création de bivouacs,…)***
- ***Accompagner la dynamique de l'Opération Grand Site sur l'espace Gerbier-Mézenc.***

4/ Créer du lien : Informer, partager, rencontrer,…

Priorité forte et transversale de ce mandat, l'information et la sensibilisation des publics sera au cœur des différentes thématiques et les projets développés sur le territoire. En effet, que l'on parle de forêts anciennes, de paysages, d'alimentation ou de patrimoines au sens large (des patrimoines naturels aux patrimoines créés par l'homme : industriels, vernaculaires, artistiques,….) le Parc décline dans toutes ces actions un volet communication/ sensibilisation du grand public afin que chacun puisse mieux connaitre les richesses du territoire et savoir comment être acteur de leur préservation.

La question du lien et de la qualité de relation, entre les personnes ou avec la nature, doit être centrale dans cette seconde partie de la Charte, d'autant plus dans un monde « après covid ». L'objectif est bien que les gens se rencontrent, échangent, s'approprient des connaissances et créent ensemble du collectif. La culture a à cet égard un rôle particulier à jouer car au-delà de concourir à l'attractivité du territoire et à la création de valeur, la culture s'impose comme un vecteur incontournable de liens social et comme un ciment de nos cadres de vie, par la création de récits partagés. Elle participe de ce fait pleinement à cette mission.

L'éducation, largement investie sur la première partie de mise en œuvre de la Charte demeurera une priorité forte. L'effort de diversification des publics en favorisant une approche sociale sera poursuivi.

Enfin, rapprocher encore le Parc de ses habitants sera également un objectif du mandat, en informant davantage sur ce qu'est le Parc, ses actions et sur le label Géoparc Mondial Unesco.

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Principales orientations :

- ***Faire connaitre au plus grand nombre les patrimoines du Parc (accueil et animations scolaires, programme grand public, expositions, vidéos, présence du stand sur manifestations locales, éditions papier, réalisation de documents de vulgarisation, émissions radio, sciences participatives,….)***
- ***Impliquer élus et habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire et dans l'action du syndicat mixte (animation d'une communauté de délégués active)***
- ***Rendre la charte évaluable en vue de la révision en 2027-2029***
- ***Repenser l'accueil à la Maison du Parc qu'elle soit un lieu vivant et d'expérience et qu'elle joue pleinement son rôle de vitrine des richesses du territoire et de renvoi territorial vers différents sites de découverte***
- ***Renforcer encore la proximité territoriale pour que le Parc soit pleinement un espace d'échange, de partage de bonnes pratiques et de construction collective pour les élus.***
- ***Favoriser les inventaires notamment les inventaires participatifs des patrimoines naturels et culturels, dont les patrimoines industriels.***

5/ Favoriser l'innovation, l'expérimentation : le Parc laboratoire

Véritables modes de faire et de penser les partenariats, l'innovation et l'expérimentation doivent demeurer des caractéristiques fortes du PNR permettant de s'engager collectivement vers les « Monts de demain ». Dans un monde en évolution rapide et marqué par les changements climatiques, l'innovation doit être au service d'une utilisation plus sobre des ressources nous permettant collectivement de nouveaux modes de faire et nous aidant à revisiter notre rapport au vivant.

Sur ce mandat, cette mission évidement transversale visera plus largement le changement de pratiques et l'implication, la responsabilisation de chacun. Pour cela, seront privilégiés le lien avec la science sous différentes formes (les apports du conseil scientifique du Parc et du conseil scientifique du Géoparc, les partenariats divers avec des universités, le développement de sciences participatives, le recours à une thèse CIFRE, la recherche–action.) mais aussi l'expérimentation avec des territoires volontaires davantage mobilisés sur les questions de transition.

Dans cette visée de changement de pratique, une attention toute particulière sera apportée à la jeunesse.

Le programme leader visant à l'innovation en milieu rural pourra permettre le soutien de projets innovants et être source d'inspiration et d'essaimage pour les réalisations accompagnées.

Principales orientations :

- ***Favoriser les changements de pratiques y compris au sein du syndicat mixte de Parc***
- ***Accompagner, diffuser, mettre en relation des expériences innovantes du territoire***
- ***Expérimenter de nouvelles approches ou de nouveaux partenariats***
- ***Accompagner le territoire dans son adaptation aux changements climatiques***
- ***Doter le territoire du Parc de moyens financiers supplémentaires au service de l'innovation en milieu rural (candidature au programme leader sur 2023-2027)***
- ***Favoriser, valoriser et partager les recherches conduites sur le territoire du Parc via l'animation d'un conseil scientifique interdisciplinaire.***

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

- Les orientations de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

Créée le 1 Janvier 201, **la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche est une toute jeune collectivité,** issue de la fusion de 3 intercommunalités préexistantes « Sources de la Loire », « Entre Loire et Allier » « Cévenne et Montagne d'Ardèche ».
Elle regroupe aujourd'hui **28** communes pour **5 043 habitants** sur un vaste territoire de ***570 Km2, toutes situées dans le périmètre de l'espace montagnard Massif Central.***

La Communauté de communes Montagne d'Ardèche porte **un projet de territoire** très récemment défini (CEREMA), dont les principaux enjeux et lignes de force sont :

*Des services en proximité et du lien social pour une ruralité active

- Le renforcement des services de proximité, et notamment des services de santé, de la petite enfance et du logement
- L'organisation des mobilités intra-territoriales
- L'innovation sociale et numérique
- La co-construction d'un projet de développement culturel (parcours d'éducation artistique et culturel), ciment de l'unité territoriale.

*Des activités économiques et des savoir-faire qui font la force du territoire

- La création d'une destination Nature/Culture
- Le développement du tourisme de pleine nature et de santé, la valorisation de l'itinérance et de nos lacs de montagne
- Le renouvellement des générations, et la construction d'une agriculture patrimoniale, valorisant les ressources et savoir-faire locaux
- Le renforcement de l'artisanat agro-alimentaire (Salaisonnerie- Fromagerie…)
- Le développement des énergies renouvelables
- Le maintien et l'accueil de nouvelles populations, de nouvelles entreprises visant à retrouver un équilibre démographique positif et à diversifier l'économie locale

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

*Un cadre de vie exceptionnel, vecteur d'attractivité

- La transition écologique comme socle de développement
- La protection et la gestion des espaces naturels remarquables, et en particulier des zones humides

  Tête de bassin du Fleuve Loire, mais également de la rivière Ardèche, notre territoire porte une responsabilité dans l'approvisionnement quantitatif et qualitatif des territoires voisins

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Thématique 1 : Développement touristique et culturel

Enjeux CCMA	Enjeux PNR	Convergence Plan de coopération
Renforcer l'attractivité du territoire de la Montagne d'Ardèche Valoriser une destination Nature/Culture Qualifier l'offre de randonnée Articuler les Projets artistiques et culturels liés à la Ligne de partage des Eaux avec la convention territoriale EAC	Améliorer la portée du projet artistique **Partage des Eaux** dans les stratégies de développement local Accompagner le développement d'une politique culturelle accessible à tous Faciliter les connaissances autour du **Géoparc** Accompagner la qualification et la valorisation **des offres de randonnées**	Organiser la montée en compétences du personnel des OT et CCMA sur le Partage des eaux / Développer l'appropriation par les hébergeurs Accentuer le marketing territorial autour du Partage des eaux pour favoriser la Montagne comme destination Nature/Culture. Développer la coopération avec d'autres sites (Ex: Digne) pour échange d'expériences et mutualisation de moyens Développer des reportages Presse spécialisée identifiant les événements Parc et ceux conduits en commun Réaliser une évaluation conjointe de la fréquentation et de la satisfaction des visiteurs « Partage des Eaux ». Articuler le schéma de randonnée et les itinéraires des géosites - Valorisation du géotrek, - Inscription des itinéraires Geoparc + Mézenc dans le schéma de randonnée - Formations Géoparc / actions de recherches, - animations locales sur les géosites

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

		Contribuer aux aménagements du Site classé du Mézenc/ sentiers sommitaux Valoriser les autres sentiers d'itinérance : le Sentier des Muletiers, du TMA, - Expérimenter une aire de bivouac (refuge?) Articuler les projets autour de l'éducation artistique et culturelle en lien avec les œuvres du Partage des eaux.

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Thématique 2 : Développement de l'économie agricole et forestière

Enjeux CCMA	Enjeux PNR	Convergence Plan de coopération
Assurer le renouvellement des générations agricoles, et maintenir une présence agricole pérenne Développer une agriculture patrimoniale, valorisant les ressources et savoir-faire locaux Identifier, opérationnellement, de nouveaux potentiels (Ex : PAMP/ Produits de cueillette…) Valoriser l'espace forestier dans ses composantes économique et environnementale Pré-construire un Plan Alimentaire Territorialisé adapté au territoire	Poursuivre le soutien aux agriculteurs dans l'aménagement et la préservation des espaces pastoraux, des milieux herbagers et des zones humides via les outils PPT et PAEC/ Reconquérir des espaces agricoles abandonnés Appuyer le développement des filières locales (Myrtilles, Arnica, Lait Bio, AOP Fin Gras …) Valoriser le potentiel de gros sapins auprès des scieurs locaux	Poursuivre le soutien aux agriculteurs dans l'aménagement et la préservation des espaces pastoraux, des milieux herbagers et des zones humides via les outils PPT et PAEC Identifier les biens de sections à potentiels de reconquête pastorale et/ou Myrtilleraies Expérimenter la culture d'Arnica montana Myrtilles sauvages : reconquête des espaces et valorisation de la filière Conforter les dynamiques d'installation en lait bio - Expérimenter la démarche publique d'immobilier d'entreprise agricole sur le secteur du « Tauron » Expérimenter et valoriser le sciage des gros sapins, en lien avec les Communes forestières - - essai sur le territoire et valorisation communale locale

Document de travail

		Organiser sur le territoire une information sur l'intérêt d'une alimentation de proximité (Divers publics cibles : Enfants/ personnes âgées…) - Colloques- Visites d'exploitations…

Thématique 3 : Nature, Paysages et Patrimoines

Enjeux CCMA	Enjeux PNR	Convergence Plan de coopération
Conforter l'animation du site « Natura 2000 rivières à loutre de Coucouron »	Assurer l'animation des sites Natura 2000 Tanargue et Mézenc Gerbier en coordination	Articuler le portage et les actions Natura 2000 sur le territoire
Améliorer l'information, l'accueil et les mobilités des visiteurs sur certains sites emblématiques (Col de la Chavade /Œuvres du Partage des Eaux/ Mézenc Gerbier) et entre les sites	Améliorer l'accueil des visiteurs sur certains sites emblématiques : - Col de la Chavade - Route des Paysages - Site Classé du Mézenc - Œuvres du Partage des Eaux	Relancer la dynamique d'aménagement du Col de la Chavade et prioriser des améliorations d'aménagement sur les sites des œuvres Partage des Eaux Ex / Chartreuse de Bonnefoy ? / Tour à eau Initier / conduire une réflexion pour l'aménagement de la route des paysages (Grange Madame aux Estables)
Promouvoir et développer la destination Gerbier Mézenc, en lien avec le projet d'OGS	Promouvoir et développer la destination Gerbier Mézenc	Accompagner la dynamique de labellisation OGS Gerbier Mézenc - identifier et analyser des expériences de valorisation des villages- portes d'entrée OGS

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Réhabiliter les équipements et contenus « Montagne aux moines »	Développer les inventaires participatifs des patrimoines Valoriser l'itinéraire de la Trans-cévenole	Mobiliser conjointement des outils d'animation et d'inventaires participatifs des patrimoines en restant vigilant à la multiplication des outils Recueillir les témoignages oraux , écrits photographiques de la construction du Tunnel du Roux (Part ardéchoise du patrimoine de la Transcévenole)

Thématique 4 : Développement territorial et accueil d'actifs

Enjeux CCMA	Enjeux PNR	Convergence Plan de coopération
Prendre en main notre avenir en termes d'urbanisme/ s'engager et construire notre PLUi	Anticiper l'avenir en accompagnant la collectivité dans l'élaboration son document d'urbanisme intercommunaux et en favorisant la montée en compétence des élus.	Contribuer à développer des outils de planification en phase avec les spécificités de la communauté : nécessité d'accueil de population et d'actifs Outiller les élus locaux via sessions de formation, accueil d'école d'urbanisme ou d'architectes
Favoriser l'innovation organisationnelle et sociale/ accueil de nouveaux arrivants -Poursuivre la dynamique d'implantation de tiers lieux		Accompagner le développement, la mise en réseau et la promotion des tiers lieux avec La Trame
-Reconquérir l'habitat des centre - bourgs par la proposition d'une offre qualitative et adaptée à la demande	Reconquérir les centre-bourgs et expérimenter de nouvelles formes d'habitat	Appui à une dynamique de revitalisation commerciale de St Cirgues en montagne/ Lien avec l'accueil d'actifs

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

	Sensibiliser différents publics, développer des projets de recherche action en partenariat avec les écoles d'architecture et les universités	Appui à la construction d'une offre qualitative d'habitat(Ste Eulalie ?) /Lien avec la Politique d'accueil

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Un plan de coopération pour des projets partagés (2022 – 2026)

*** Précisions sur les termes utilisés concernant les modes d'intervention :**

- Pilotage : définition des objectifs et actions, des conditions de mise en œuvre (calendrier, partenariats), coordination des acteurs, diffusion des informations, suivi de la mise en œuvre et évaluation du projet.
- Animation locale : contribution à la mise en œuvre, mobilisation des acteurs, communication sur le projet, circulation de l'information.
- Accompagnement : conseils et appuis techniques, participation au comité de pilotage, suivi de la réalisation, participation à l'évaluation, transfert/échanges d'expériences.
- Participation financière : mobilisation des outils financiers.
- Expertise technique ponctuelle.

**** Précisions sur le calendrier :**

- Immédiat : 6 mois
- Court terme : 1 an
- Moyen terme : 2 à 3 ans
- Long terme : Au-delà des 3 ans

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

: Copie des délibérations des structures partenaires

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Composition du groupe de suivi :

:

Modalités de communication et de valorisation de la coopération

- . La Communauté de communes Montagne d'Ardèche assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Parc- Communauté de communes, à travers : Le Bulletin communautaire et son site internet

- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Communauté de communes - Parc, à travers : le Journal du Parc, les sites internet du Parc, les **conférences des EPCI**.

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

BILAN EVALUATIF DU PLAN DE COOPERATION 2014-2020

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche / Communauté de communes Montagne d'Ardèche

Axes de coopération	Les sujets de coopération	**Comment ? (Modalités de mise en œuvre)**	**Qui**					**Calendrier**	**Indicateur**	Priorité
	Actions menées à l'échelle de la communauté de communes		**Communauté de communes**	**Parc**	**Partenaires**	**RH**	**Elu concerné**			
Assurer une valorisation touristique des ressources de la montagne d'Ardèche	Développer une Signalétique d'information locale homogène	Accompagnement financier au prorata des communes adhérentes, appui technique, ingénierie	Sollicite le soutien du Par cet répond à l'appel à projet	propose un appel à projet et mobilise des €, apporte un appui méthodologique, une ingénierie dans la mise en œuvre de l'action (cahier des charges, échanges d'éxpériences…)		Fabrice Figuière / Amandine Chaze		Ingénierie globale sur le projet 50% de financement possible sur les communes membres mais possibilité d'enveloppe commune à étudier. Partage des besoins 1 semestre 2018, montage pour soutien 2018 ou 2019	Une signalétique harmonisée sur le CdC en fin de plan de coopération	X
	Itinérance / Voie douce / Station Vallée	Parc co signataire avec CdC de Station Vallée : réalisation d'une étude sur la stratégie touristique de la CdC. Appui à l'émergence d'un itinéraire "voie douce" le long de la Loire,	CdC porte une étude sur la stratégie touristique, et associe le Parc dans sa conception. La CdC crée les conditions pour initier une démarche d'itinéraire le long de la Loire	Le Parc accompagne la Cdc dans la mobilisation des crédits SV, le Parc apporte son appui et son expertise sur le dossier itinéraire Loire (ingénierie, mobilisation €, partage d'expériences), le Parc valorise des itinéraires intercommunautéaires (GR7, GTVTT, équestre...)	SMA	Fabrice Figuière / Nicolas Klee / Isabelle Ste Hilary		Accompagnement en ingénierie Valider opportunité courant 2018, mobilisation des acteurs 2019-2020		

Document de travail

	Partage des eaux et Géoparc	Construction et commercialisation de séjours, communication	La CdC porte l'OT et associe le Parc dans les démarches de communication et création de séjours PDE / geoparc	Le Parc développe des séjours spécifiques PDE et associe la CdC dans le cadre de ce travail	OT, SMA/ADT	Nicolas Klee		Mise en place d'un mode d'organisation.	Une organisation efficace entre partenaires pour le développement da''ctions touristiques et de médiation autour de PDE	
		Appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion des équipements patrimoniaux qui accueillent des oeuvres, organisation de l'offre de médiation, entretien, maintenance des œuvres, : **rédaction d'une convention spécifique de partenariat sur la valorisation touristique et la médiation de PDE**. Geoparc :développement d'un guide de balades géoparc	les agents de la CdC peuvent contribuer à la médiation des patrimoines lors des évenements proposés par le Parc, la CdC propose des événements auxquels elle associe le parc dans la conception et la communication	le Parc propose des évenements de valorisation de PDE, une communication affichant les deux partenaires Parc + cdC est systématisée sur les évenementiels PDE dès lors que la CdC est mobilisée	OT, SMA	Marie Françoise Perret, Nicolas Klee, Isabelle Ste Hilary, Amandine Chaze, Elodie Blanc	Charles Valette, Emile Louche	Etablir une convention régissant l'orgnanisation Parc / CdC dans le cadre des actions PDE pour premier trimestre 2018. Travail prospectif pour une convention Département, DRAC, CdC, Parc dans le cadre de PDE		
	Mise en œuvre effective d'un plan de gestion du site classé du Mézenc	réalisation d'une étude sur l'accueil et la communication signalétique dans le site classé du Mézenc, incluant l'intégration des stationnements	est associée en lien avec CdC Mézenc/Meygal , participe au COPIL, contribue au cofinancement ? (2500 €)	copilote le travail en lien avec les services de l'Etat (DREAL inspection des sites)	Communautés de C et communes 43 et 07, Région et Départements, ONF			Démarrage de l'étude début 2018		
Agriculture	Plan pastoral territorial	Partenariat politique technique et financier, association à la gouvernance, création d'un GP, mobilisation des aides à l'investissement,	participe à la gouvernance, est mobilisée politiquement sur son territoire et participe au cofinancement de dossiers ?	PNR préside le copil, coordonne la démarche avec CA07 et mobilise les financements Region et Europe, associe la CdC dans le suivi du dispostif sur son territoire	CA07, Groupements d'éleveurs	Richard Bonin / Amandine Chaze		Activation début 2018	Un ou deux groupements d'éleveurs créés sur la CdC, des subventions pour les équipements pastoraux mobilisés	

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE

	Châtaigneraie	Mobilisation du Plan reconquête, appui dans l'ingénierie foncière	Mobilise les communes concernées	Apporte expertise et ingénierie sur les communes concernées	Chambre d'Agriculture , CICA	Camille Demené				
	Fin Gras	Présentation des activités de l'association pour partage des intérets communs avec collectivités		Orgnaisation d'une réunion de travail pour développer d'éventuelles actions de partenariat	AOP Fin Gras, Chambre d'Agriculture	Richard Bonin / Amandine Chaze		Fin 2018 début 2019		
	Myrtilles	Lancement d'un Coup de Pousse "Rénovation"	La cdc mobilise communes ou propriétaires	Concoit un cahier des charges en partenariat avec la cdc et mobilise des €	Chambre d'Agriculture	Richard Bonin / Amandine Chaze		2018	Un cahier des chargeses et des aides aux travaux mobilisables	X
Forêt	Filière	Mobilisation dans le cadre de l'étude Plate Forme Tri Bois		le PNR associe la Cdc dans l'élaboration de ce travail (comité technique et de pilotage)	Fibois, Série Bois	François Chifflet		2018 Association technique et politique de la CdC	Participation de la CdC à la gouvernance du projet	
jeunesse	Coups de pousse du Parc	Mobilisation des écoles des communes Parc	La CDC se fait le relai des dispositifs éducatifs du Par cet en assure la promotion.	L'ensemble des écoles de la CDC pourront bénéficier du Coup de Pousse	Education nationale	Arnaud Bérat, Jacky Chavoudet		Opérationnalité rentrée scolaire 2018-2019	Au moins 2 établissements accomapgnés /an	X
	Appui LEADER	Appel à projets jeunes: Erasmus jeune, conseil de la jeunesse interco	La CdC accompagne des jeunes du territoire pour monter un projet	Le Parc via LEADER se fait le relai des dispositifs financiers et acompagnements existants	Conseil de jeune municipal / Ambassadeurs Monter un projet	Elisa Jaffrennou, Gabriel PIC (Ledaer Pays)		fin 2018 début 2019	Une action portée par des jeunes soutenue	
Culture / Patrimoine	Cinéma au village	Partenariat avec maison de l'image sur programmation, diffusion et appui pédagogiques à l'échelle de la CdC,	La CdC élabore avec le Parc un cahier des charges intercommunal, apporte un cofinancement	Le Parc mobilise son ingénierie, ses partenaires et ses financements pour activer la programmation "cinéma au village"	Maison de l'image	Marie Françoise Perret, Amandine Chaze,		Accompagnement pour un montage financier de l'opération début 2018, première programmation 2018-2019	Une programmation cinéma sur des communes de Montagne d'Ardèche	
	Coup de pousse Diagnostic Culture	Accompagnement à la définition d'une stratégie "culturelle"	le CdC porte la démarche dans le cadre de la commission « culture »	Le Parc propose une méthodologie de diagnostic culturel, mobilise les € et propose un prestataire		Marie Françoise Perret, Amandine Chaze,	Charles Valette	Démarrage 2018	Diagnostic réalisé	

Document de travail

	Inventaire patrimoine	Mobilisation des habitants via le site net dédié	la CdC se mobilise techniquement et s'appuie sur l'outil pour animer des démarches locales de valorisation des patrimoines vernaculaires	Le Parc apporte un soutien méthodologique et son ingénierie pour la valorisation des patrimoines locaux		Flore Vigne, Elodie Blanc		accompagnement en continu	Des patrimoines de la Montagne valorisé	
Nature Energie	Coup de pousse bouquet energetique	Appui à la définition d'une stratégie territoriale energetique en vue de constituer une candidature TEPCV si dispositif perdure	La CdC se mobilise techniquement et politiquement pour animer la démarche	Accompagne techniquement et financièrement	ALEC	Pascaline Roux		2nd semestre 2018 début 2019		
	Patrimoine naturel	Natura 2000 Secteur des sucs et massifs du Gerbier-de-Jonc et du Mézenc		Le Parc pilote et anime le site	Etat	Damien Cocatre		en continu		
	Patrimoine naturel	Natura 2000 : riviere à loutre Coucouron	la CdC pilote et anime le site		Etat	Benjamin Robert		en continu		

Document de travail

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET13-DE